

Le droit à gouverner

Publié le 20 janvier 2026 · Abbé Nicolas Cadiet · 3 min de lecture



Les revendications de l'« Église synodale » tournent autour de l'implication de tous les baptisés dans la prise de décision.

Le document final du Synode^[1] demande de « favoriser la participation la plus large possible de l'ensemble du Peuple de Dieu aux processus décisionnels » (§87), et réproche la distinction entre voix consultative et délibérative dans les textes canoniques qui imposent des concertations avant décision (§92). Le fondement avancé pour cette réclamation est la qualité de baptisé.

A propos du rôle des femmes, le pape François avait aussi affirmé : « Pour moi, l'élaboration des décisions est très importante : pas seulement l'exécution, mais également l'élaboration, c'est-à-dire que les femmes, qu'elles soient consacrées ou laïques, entrent dans la réflexion du processus et dans la discussion... Le rôle de la femme dans l'Église n'est pas du féminisme, c'est du droit ! C'est un droit de baptisée avec les charismes et les dons que l'Esprit a donnés^[2]. »

Il semble donc que tout membre de l'Église doive pouvoir participer au gouvernement de

l'Église, et que ce soit un droit, à la manière des droits de l'homme, à savoir une exigence absolue du sujet.

Dans une société bien constituée, il semble pourtant que l'implication des diverses personnes dans le gouvernement soit déterminée par le souci du bien commun, non par les desiderata individuels. Ce n'est pas tout un chacun qui est en mesure de gouverner, et d'ailleurs tous les membres n'y aspirent pas nécessairement. Il revient à la prudence des responsables chargés de gouverner de s'entourer des conseillers compétents.

Mais parmi les « valeurs de deux siècles de culture libérale » que le Concile Vatican II voulait faire assimiler à l'Église, se trouve cette notion des droits de l'homme fondés sur les exigences de l'individu sans considération de sa dépendance à un bien commun qui, pour être celui de toutes les personnes membres de la société, dépasse néanmoins le bien particulier de chacun. De cette nouvelle orientation de la pensée politique résultent les exigences de parité entre les sexes et autres mesures idéologiques. Les remettre en cause, c'est risquer d'essuyer une tempête médiatique.

A propos des rôles de direction à accorder à des femmes dans l'Église, le Cardinal Vingt-Trois, avec le bon sens un peu brutal dont il avait le secret, avait osé dire : « Ce qui est plus difficile c'est d'avoir des femmes qui soient formées, le tout ce n'est pas d'avoir une jupe, c'est d'avoir quelque chose dans la tête. » La réflexion est aussitôt montée en épingle pour exciter les susceptibilités et les amertumes. C'est ainsi que la révolution peut progresser à rebours du bon sens.

Contrairement aux rêves des réformistes arrivistes, tout le monde ne rêve pas de gouverner, tout le monde ne convoite pas l'égalité avec les supérieurs. Il y en a qui sont heureux de servir.

Notes de bas de page

1. https://www.synod.va/content/dam/synod/news/2024-10-26_final-document/FRA—Documento-finale.pdf
2. Pape François, Entretien avec l'Union internationale des Supérieures Générales, 12 mai 2016.

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/nouveau-magistere/le-droit-a-gouverner

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France